

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 37 délégués (34 titulaires – 3 suppléants)	Voix Pour : 37
Dont membres votants à voix délibérative : 37 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 20 juin 2024	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent.

Suppléants votants: Mr Rezzouki Mohamed, M. Jourdain Sébastien, M. Kretz Didier.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Dujon Régis, Mr Eugène Sébastien, Mme Gleize Séverine, Mr Gruzon Laurent, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Minette Michel, Mr Peugniez Michaël, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents:

Mr Bahu Nicolas, Mr Branquard André, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mr Haÿ Etienne, Mme Malet Madeleine, Mme Picard Florence, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Pantoux Jean-Luc

Objet : Réalisation d'un audit des installations du SIVOM Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin, Villesavoie	N°2024 07 02
---	---------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240702-20240702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 09/07/2024

Certifié par le Président

Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe,

Vu l'article 27 de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, posant l'obligation, en cas de modification du périmètre d'un EPCI, de l'établissement d'un document d'orientation présentant les incidences financières,

Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA),

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Attendu que par délibération en date du 07 juin 2024, le SIVOM Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin, Villesavoye demande la réalisation d'un audit de leur service d'eau potable par l'USESA pour étudier un transfert de la compétence eau potable à l'USESA,

- Attendu que la procédure d'intégration des collectivités, définie à l'article 6 du règlement intérieur de l'USESA prévoit la réalisation d'un audit du service d'eau préalablement à l'adhésion,

- Vu l'avis favorable exprimé par le bureau en réunion du 12 juin 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la demande d'audit de leur service d'eau potable,

- AUTORISE le Président à réaliser l'audit des installations du service d'eau potable du SIVOM Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin, Villesavoye dans le but d'étudier et définir les conditions techniques, financières et juridiques pour un transfert de la compétence eau potable à l'USESA,

- DIT que la présente délibération sera portée à la connaissance du SIVOM Chéry-Chartreuve, Mont saint Martin, Villesavoye.

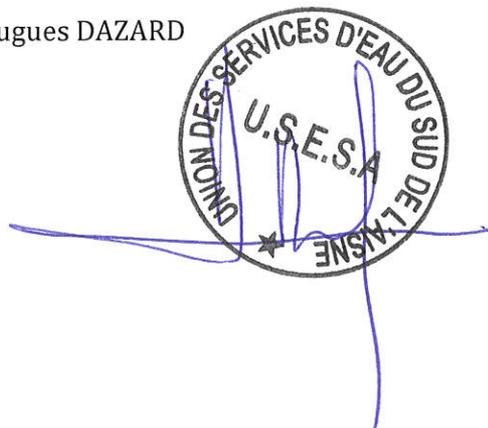
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc PANTOUX

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20240702-20240702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 09/07/2024

Certifié par le Président